



DEAUVILLE YACHT CLUB

AVIS DE COURSE

Les 100 Milles et Une Nuit de Deauville

22 et 23 Juillet 2017

Autorité Organisatrice

Deauville Yacht Club

La mention (DP) associée à une des règles du présent avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*. RCV ,en vigueur
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les règles OSIRIS habitables

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (DP).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux francisés disposant de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi hauturière de la Division 240. Ils devront être titulaires d'un certificat Osiris valide dont le Groupe brut est au minimum de 8.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur autorité nationale.

Tous les bateaux devront être équipés d'une VHF et de feux de navigation.

3.2 L'équipage doit être composé de 2 personnes au minimum.

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible en ligne sur le site du Deauville Yacht Club (www.deauvilleyachtclub.fr) et en envoyant les frais d'inscription requis, soit par chèque soit par virement

- International Account Bank Number (IBAN) : **FR76 1714 9402 0076 0011 6481 571**
- Bank Identifier Code (BIC): **CCBFRPP149**
- Banque/Bank : **Crédit Maritime**

3.4 Les concurrents et chaque membre de l'équipage doivent être en possession :

- de leur **LICENCE COMPETITION** accompagnée de son certificat médical
- pour les mineurs, d'une autorisation parentale
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence F.F.Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont : **40 euros par bateau**

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription : le 21 juillet à partir de 15 heures

Petit Déjeuner et Briefing le 22 juillet à partir de 9 heures

Premier signal d'avertissement à 11 heures

Ouverture des portes le 23 juillet à 8h45 suivie d'un petit déjeuner au club

Remise des prix à 15 heures

6. ZONE de COURSE et PARCOURS

La zone de course est située en Baie de Seine. Le départ sera donné devant Deauville. Le parcours consiste à aller contourner la marque Quinéville (49°31,8 N et 1° 12,4 W) et revenir à Deauville

7. PLACE AU PORT

Pour les concurrents participant à la régata, les places sont offertes du 20 au 24 juillet 2017

8. INSTRUCTIONS de COURSE

Elles seront remises lors de la confirmation des inscriptions le 21 juillet 2017

9. COMMUNICATION RADIO(DP)

Obligation d'avoir une V.H.F en état de marche à bord de chaque bateau

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également à toutes transmission de données (vocales et data).

10. CLASSEMENT

Les bateaux seront classés selon leur temps compensé, système temps sur temps, sans application du CVL

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Deauville Yacht Club

Quai de la Marine, 14800 Deauville

Tél. : 02 31 88 38 19 -

E-mail : deauville.yacht.club@wanadoo.fr Site internet www.deauvilleyachtclub.fr